

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 9 décembre 2024 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence du Maire, Richard Forget.

Est également présent, Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Séances extraordinaires au sujet des prévisions budgétaires 2025- jeudi, le 19 décembre 19h00 et 19h30

2024.12.255

1.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 décembre 2024
2. Bilan des activités par la conseillère Jessica Cloutier
3. Mot sur la remise du prix coup de cœur en verdissement par les Fleurons du Québec par la conseillère Marilyn Dagenais
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024
7. Extrait du registre public des déclarations 2024
8. Certificat de crédit 2024-12-03
9. Adoption de la liste sélective des déboursés
10. Embauche officiel de Mme Stéphanie Charltré au poste d'adjointe au service de l'urbanisme et de l'environnement-Poste permanent
11. Prolongation de la période d'embauche de M. David Saulnier- Préposé à l'entretien des bâtiments municipaux et des parcs pour l'année 2024
12. Embauche de M. David Saulnier – Préposé à l'entretien des bâtiments municipaux et des parcs-Poste saisonnier permanent
13. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 423 000\$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024
14. Résolution d'adjudication de soumissions pour l'émission de billets
15. Adoption du budget de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2025
16. Programme d'aide à la voirie locale- Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)- Dossier CZD73896
17. Signature d'un nouveau bail pour l'occupation du domaine hydrique de l'État
18. Cadeaux de reconnaissance aux employés
19. Vente aux plus offrants de certains équipements

20. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
21. Demande de dérogation mineure 2024-010
22. Demande de dérogation mineure 2024-011
23. Demande de dérogation mineure 2024-012
24. Demande de PPCMOI 2024-031
25. Demande de PIIA 2024-035
26. Adoption du règlement 251-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil
27. Permission de voirie et entente d'entretien
28. Remerciements à l'association Friends of Lantier
29. Remerciements aux bénévoles et aux citoyens
- Période de questions
30. Levée de la séance ordinaire du conseil

Bilan

2. **BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE JESSICA CLOUTIER**
(Déjeuner du Maire, guignolée 2024)

Bilan

3. **MOT SUR LA REMISE DU PRIX COUP DE CŒUR EN VERDISSEMENT PAR LES FLEURONS DU QUÉBEC PAR LA CONSEILLÈRE MARILYN DAGENAI**

2024.12.256

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.257

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.258

6. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.259

7. **EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS 2024**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un code d'éthique et de déontologie en date du 14 février 2022;

ATTENDU QUE ce code prévoit que la personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée doit, dans les 30 jours de sa réception produire une déclaration écrite dans un registre prévu à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le Directeur général et greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du conseil pour l'année 2024.

Aucune déclaration en date du 9 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.260

8. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2024-12-03

Je, Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

- Différents postes budgétaires du surplus affecté à l'exercice de trente-deux mille cinq cent trente-huit dollars \$ (32 538.00\$).
Vers
- Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2024-12-03 au montant de trente-deux mille cinq cent trente-huit dollars \$ (32 538.00\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.261

9. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2024.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
CHÈQUE ANNULÉ	3315	0.00 \$
CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES	3316	816.00 \$
GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	3317	1 161.50 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3318	159.82 \$
██████████	3319	105.00 \$
LOISIRS LAURENTIDES	3320	88.39 \$
LA PLANTERIE	3321	229.95 \$
PLOUFFE THERRIEN PATRICE	3322	689.85 \$
POSTES CANADA	3323	143.89 \$
PREMIUM TECH ÉLECTRIQUE INC.	3324	2 102.11 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	3325	297.00 \$
SOPHIE PICHÉ	3326	1 231.38 \$
LPCP NOTAIRES INC.	3327	825.00 \$
LES EXCAVATIONS LABELLE INC	3328	13 755.26 \$
PIERRE CHAMPAGNE	3329	0.00 \$
██████████	3330	239.22 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DES BARDANES	3331	400.00 \$
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DAMAS ET DANTHONIES	3332	2 483.46 \$

S. BOURASSA LTÉE	3333	234.69 \$
CHLOÉ PANNETON	3334	1 500.00 \$
	3335	134.64 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3336	660.95 \$
ALUMINIUM L. HAWKINS & FILS INC.	3337	14.38 \$
BRANDT MONT LAURIER	3338	152.62 \$
CLUB PIONNIER DES LAURENTIDES	3339	450.00 \$
EXCAVATION R.B. GAUTHIER INC.	3340	2 587.70 \$
DENIS GODMER	3341	514.00 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3342	134.52 \$
INNOV PROMOTIONS	3343	1 569.99 \$
MÉDIALO INC.	3344	850.81 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	3345	648.17 \$
LA P'TITE MIELLERIE	3346	137.97 \$
PAIEMENT ALAIN	3347	100.00 \$
PARC RÉGIONAL SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3348	7 054.87 \$
LES PRODUCTIONS FLASH BOUM ET PATATRA	3349	896.81 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	3350	301.81 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	3351	310.43 \$
SERVICES PSANSREGRET	3352	157.00 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	3353	1 523.88 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3354	517.39 \$
SEL DU NORD	3355	0.00 \$
CANADIAN TIRE	3356	142.50 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	3357	101.64 \$
BUDGET PROPANE	3358	315.82 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	3359	8 473.66 \$
INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX	3360	3 474.18 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	3361	1 785.56 \$
UAP INC.	3362	174.20 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	3363	264.44 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3364	931.79 \$
WURTH CANADA	3365	758.44 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3366	523.00 \$
BUREAU EN GROS	3367	206.45 \$
L'APOSTROPHE PLUS	3368	611.82 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	3369	601.81 \$
YVON MARINIER INC.	3370	413.68 \$
MARTECH SIGNALISATION	3371	83.36 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	3372	275.94 \$
PÉTROLE PAGÉ	3373	2 198.24 \$
BMR	3374	3 192.75 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	3375	2 044.93 \$
SABLIÈRE 329 INC	3376	800.92 \$
PARTSCITY	3377	1 414.95 \$

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	3378	114.98 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	3379	522.30 \$
	Total	74 607.82

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	63 160.56 \$
Services de téléphonie	554.18 \$
Hydro-Québec	3 608.65 \$
Fonds de pension - AON - Octobre	11 322.93 \$
Fonds de pension - Desjardins - Novembre	885.60 \$
DAS Provincial - Octobre	27 519.08 \$
Remises salariales fédérales - Octobre	10 771.91 \$
Annie Gareau - Novembre	875.00 \$
Harnois - Octobre	377.04 \$
Agence Hurtubise - Octobre & Novembre	148.12 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	29.88 \$
Frais bancaires Interac - Novembre	66.26 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Novembre	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Novembre	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Novembre	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026) - Novembre	4 005.46 \$
	Total
	132 875.17 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.262

10. EMBAUCHE OFFICIEL DE MME STÉPHANIE CHARLTRÉ AU POSTE D'ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT-POSTE PERMANENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'embaucher officiellement Mme Stéphanie Charltré au poste d'adjointe au sein du service de l'urbanisme et de l'environnement comme employé à temps plein de façon permanente-35 heures/semaine et de fixer le taux horaire selon la grille salariale en vigueur classe 3 échelon 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.263

11. PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE DE M. DAVID SAULNIER- PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DES PARCS POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de prolonger la période d'embauche M. David Saulnier comme préposé à l'entretien des bâtiments municipaux et des parcs jusqu'au 19 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.264

12. EMBAUCHE DE M. DAVID SAULNIER – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DES PARCS-POSTE SAISONNIER PERMANENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'embaucher M. David Saulnier comme préposé à l'entretien des bâtiments municipaux et des parcs d'avril à décembre. Poste saisonnier permanent de 40 heures/semaine et de fixer le taux horaire selon la grille salariale en vigueur classe 2 échelon 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.265

13. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 423 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lantier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 423 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
193-2018	85 900 \$
193-2018	337 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 193 2018, la Municipalité de Lantier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Line Beauregard appuyé par la conseillère Jessica Cloutier et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 décembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire M Richard Forget et le Directeur général greffier-trésorier. M. Benoit Charbonneau ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	43 700 \$	
2026.	45 500 \$	
2027.	47 400 \$	
2028.	49 400 \$	
2029.	51 400 \$	(à payer en 2029)
2029.	185 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 193-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.266

14. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture	9 décembre 2024	Nombre de soumissions	3
------------------	-----------------	-----------------------	---

Heure d'ouverture	10h	Échéance moyenne	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	16 décembre 2024
Montant	423 000\$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 décembre 2024, au montant de 423 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

43 700 \$	3,82000 %	2025
45 500 \$	3,82000 %	2026
47 400 \$	3,82000 %	2027
49 400 \$	3,82000 %	2028
237 000 \$	3,82000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,82000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 700 \$	3,35000 %	2025
45 500 \$	3,40000 %	2026
47 400 \$	3,45000 %	2027
49 400 \$	3,50000 %	2028
237 000 \$	3,55000 %	2029

Prix : 98,65400 Coût réel : 3,89782 %

3 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE AGATHE DES MONTS

43 700 \$	3,92000 %	2025
45 500 \$	3,92000 %	2026
47 400 \$	3,92000 %	2027
49 400 \$	3,92000 %	2028
237 000 \$	3,92000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,92000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Steve Martin, appuyé par la conseillère Nathalie Dupont et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lantier accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 décembre 2024 au montant de 423 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 193-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 06 novembre 2024 ses prévisions budgétaires pour l'année 2025, lesquelles totalisent 4 085 652 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par la conseillère Line Beauregard

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2025 tel qu'adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs le 06 novembre 2024 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.268

16. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)- DOSSIER CZD73896

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Steve Martin appuyée par la conseillère Marie-Josée Leroux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lantier approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.269

17. SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation a informé la Municipalité qu'une copie du bail 9192-56 est jointe au courriel du 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser l'occupation exercée par les ouvrages sur le domaine hydrique de l'État, une demande doit être remplie pour l'octroi d'un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE la Direction invite la Municipalité à compléter le formulaire en ligne pour la demande d'octroi ou de modification de droits;

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU QUE :

La Municipalité de Lantier s'engage à utiliser les lieux loués à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

La Municipalité autorise M. Benoit Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier à signer le bail en son nom.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.270

18. CADEAUX DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'offrir aux employés municipaux une carte cadeau d'une valeur de 100\$ chacune.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.271

19. VENTE AUX PLUS OFFRANTS DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS

Compresseur

Souffleuse sur VTT 54" Honda 22 forces

Chasse neige pour VTT 54"

Aucune soumission reçue

2024.12.272

20. FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QU'une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Bertrand Mme France-Élaine Duranceau, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.273

21. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-010

Demande 2024-287 faite par M. Simon Cossette-Tessier, garage.

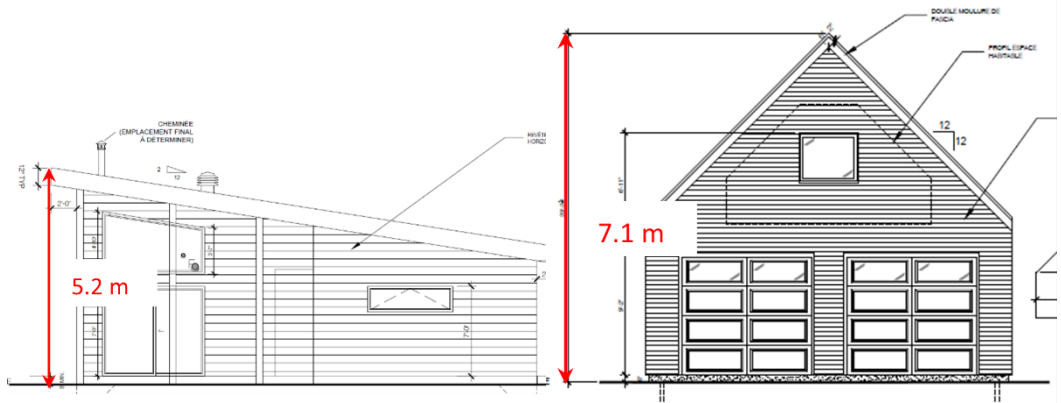
Simon Cossette-Tessier
102, montée du Coteau
Lantier, J0T 1V0
4814-90-8378-0-000-0000
Lot : 6 028 540 du Cadastre du Québec
Zone: 7V

Nature et effets

Construction d'un garage d'une hauteur supérieure au bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'un garage d'une hauteur de 7,1 mètres alors que le bâtiment principal a une hauteur de 5.2 mètres. Demande de dérogation mineure de 1.9 mètres sur la hauteur du garage.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2024.12.67

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est refusée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.274

22. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-011

Demande 2024-196 faite par M. Daniel Guenette, bâtiment principal

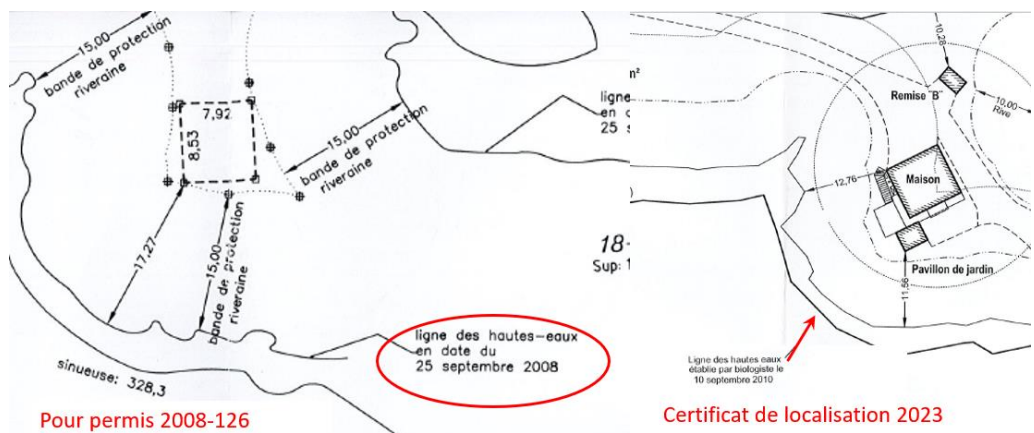
Daniel Guénette
 168, chemin du Lac-Cardin
 Lantier, J0T 1V0
 4611-81-9978-0-000-0000
 Lot : 6 029 648 du Cadastre du Québec
 Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'un bâtiment principal à moins de 20 mètres de la limite du littorale (3ième alinéa de l'article 6.2.1 du règlement de zonage 154-2014). Lors de la construction en 2008 la marge de recul était de 15 mètres (deuxième alinéa de l'article 6.2.1 du règlement de zonage 2002-06-005, amendé par le règlement 103-2007 entrée en vigueur le 16 janvier 2008).

Dérogation demandée

Construction d'un bâtiment principal à 12.76 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 7.24 mètres dans la marge de non-construction de 20 mètres.





La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2024.12.68

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.275

23. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-012

Demande 2024-294 faite par Mme Annie Bertrand, remise.

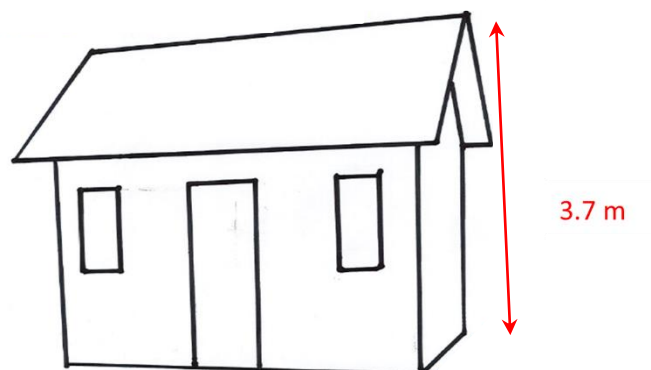
Annie Bertrand
 107, chemin du Grand-Duc
 Lantier, J0T 1V0
 4614-87-7973-0-000-0000
 Lot : 6 029 878 du Cadastre du Québec
 Zone: 5F

Nature et effets

Construction d'une remise d'une hauteur supérieure à 3 mètres (deuxième alinéa de l'article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'une remise d'une hauteur de 3.7 mètres. Demande de dérogation mineure de 0.7 mètre sur la hauteur de la remise.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2024.12.69

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est accepté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.276

24. DEMANDE DE PPCMOI 2024-031

Second projet de résolution, adopté en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 184-2017 – projet particulier d'occupation à des fins multifamiliale pour un total de 4 logements du bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs, sur le lot 6 030 340 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 9 avril 2024, la résolution 2024-04-071 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 642-644, crois des Trois-Lacs à des fins multifamiliale pour un total de 3 logements et que cette résolution est entrée en vigueur à la suite de la délivrance du certificat de la MRC des Laurentides le 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a soumis une modification au projet d'occupation afin d'occuper le bâtiment par un total de 4 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet déroge à la réglementation d'urbanisme à l'égard de l'usage autorisé dans la 26ER, soit l'habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 5 novembre 2024 et que ce dernier a rendu un avis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que la demande d'occupation à des fins multifamiliale pour un total de 4 logements respecte les critères d'évaluation énoncés au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 184-2017;

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution numéro 2024.11.236 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 184-2017 afin d'autoriser un projet particulier d'occupation à des fins multifamiliale pour un total 4 logements à l'intérieur du bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs situé sur le lot 6 030 340 du cadastre du Québec;

D'ASSUJETTIR l'autorisation à la condition suivante :

1. Le nombre total de chambres à coucher pour les 4 logements ne doit pas excéder 6 chambres. Dans le cas où le nombre de chambres excède ce qui précède, le propriétaire devra au préalable de l'aménagement et de l'occupation des chambres additionnelles, se conformer à la réglementation provinciale en matière de gestion des eaux usées;

D'ABROGER la résolution 2024-04-071.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.277

25. DEMANDE DE PIIA 2024-035

Demande de permis no. 2024-288 faite par M. Christian Landry construction d'un bâtiment principal.

M. Christian Landry
208, chemin de L'Esquer
Lantier, J0T 1V0
4616-14-0278-0-000-0000
Lot : 6 473 195 du Cadastre du Québec
Zone: 3V

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Grand-total pour Secteurs montagneux

Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet

100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-0xx soit et est acceptée selon la résolution 2024.12.70 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.278

26. ADOPTION DU RÈGLEMENT 251-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 251-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.279

27. PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé 'Ministère');

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier demande au Ministères de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise M Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Lantier s'engage à demander la permission requise chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.280

28. REMERCIEMENTS À L'ASSOCIATION FRIENDS OF LANTIER

CONSIDÉRANT QUE l'association "Friends of Lantier" a amassé des fonds de d'environ 8 355\$ pour venir en aide aux familles Lantiéroises;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution permettra d'offrir aux familles dans le besoin un panier de Noël ainsi qu'une aide alimentaire tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce geste de générosité envers notre communauté permettra d'accompagner tous les ans de plus en plus de personnes en leur offrant une meilleure qualité de vie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal remercie tous les membres de l'association Friends of Lantier pour leur grande générosité envers les familles vulnérables de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2024.12.281

29. REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES ET AUX CITOYENS

ATTENDU QUE la guignolée de la Municipalité de Lantier a eu lieu le 30 novembre dernier;

ATTENDU QUE les bénévoles de la Municipalité de Lantier ont amassé un montant de 2 359.00\$ et des denrées non-périssables pour le comptoir alimentaire Coup de pouce de Val-des-Lacs-Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal remercie tous les bénévoles et les citoyens pour leur grande générosité et de leur disponibilité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

M. le Maire invite les citoyens à la période de questions

2024.12.282

30. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.